



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 26 juin 2018

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle 207, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 20h15

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMANN Frédéric ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DUCHEZEAU Pascal ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; Elsa MAILLOT ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; POULIN Anthony suppléant de DEVESA Cyril ; STHAL Rémi ; THIEBAUT Catherine ;
C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; GROLEAU Colette ; MONIOTTE Jacques ; QUETE Gérard ;
C.C.V.M : MARCHAL François ; MORALES Roland ;

Etaient excusés :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; CANAL Jacques ; DEVESA Cyril ; LAIDIE Franck ; REBRAD Rosa suppléante de VIGNOT Anne ; VAN HELLE Gérard ; VIGNOT Anne ;
C.C.L.L : MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ;
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Elsa MAILLOT

Procuration de vote :

Mandants : FAIVRE Sarah ; JACQUIN Denis ; STADELMANN Jean-Claude ;
Mandataires : DUCRET Sylvain ; DUCHEZEAU Pascal ; QUETE Gérard ;

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 2018 N°1

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

La présente proposition de Décision Budgétaire Modificative n°1 fait suite au vote du Budget Primitif 2018, en décembre 2017, puis du Budget Supplémentaire 2018, en avril 2018. Elle permet de corriger ou compléter les crédits votés précédemment.

I. CORRECTION DE LA REPRISE DES RESULTATS 2017 AU BUDGET 2018

Au Budget Supplémentaire 2018, a été repris l'affectation des résultats 2017 ; or, une coquille s'est glissée dans le montant du résultat de fonctionnement 2017 affecté en recette de fonctionnement 2018.

Correction de l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 en recette de fonctionnement 2018 :

- Section de fonctionnement – recettes - compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté : + 290,50 €

II. AJUSTEMENT DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN RAISON DU MONTANT DE CREDITS DE REPORTS.

Par courrier du 24 avril 2018, dans le cadre de la vérification du Compte Administratif 2017, du Budget Supplémentaire 2018 et de l'état des restes à réaliser, les services de la Préfecture ont sollicité la justification de deux engagements reportés.

Ainsi, au titre des restes à réaliser de 2017 sur 2018, les engagements comptables numéros H001385/1 et H001388/1 reposent sur des délibérations du 27 juin 2017, dans un souci de vérification de l'existence et de la suffisance des crédits budgétaires 2017. Cependant, les services techniques du SYBERT n'ont pas été en mesure d'établir les cahiers des charges rapidement ; de fait, les consultations n'ont pas pu être lancées et donc les marchés notifiés avant le 31 décembre 2017.

Dans ce contexte, ces engagement n'auraient effectivement pas dû figurer dans l'état des restes à réaliser mais inscrits de nouveau au Budget 2018, voté le 12 décembre 2017.

Aujourd'hui, ces opérations ont d'ores et déjà été intégrées dans le Budget 2018, mais à l'occasion du Budget Supplémentaire et certaines des consultations sont désormais lancées, voire attribuées (contrôle technique et mission SPS sur les travaux de passerelles).

Dans ce contexte, après prise en compte du fait qu'en l'absence de notification des marchés, les délibérations décidant ces dépenses n'auraient pas dû faire l'objet d'un report, il est proposé de supprimer les crédits relatifs à des travaux d'installation d'un équipement de captation de films plastiques – la consultation ne sera pas lancée – mais conserver les crédits relatifs à la construction de passerelles.

- Section d'investissement – dépenses - compte 2135 « installations générales, agencements, aménagements des constructions » - activité 804 « Tri » : - 200 000 €

III. EQUILIBRE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 ET DU BUDGET 2018 APRES PRISE EN COMPTE DE CETTE DECISION MODIFICATIVE.

Après prise en compte des propositions ci-dessus, il apparaît :

- en section de fonctionnement, un virement vers la section d'investissement, augmenté de 290,50 €, le portant à 904 293,93 €,
- en section d'investissement, une diminution du recours prévisionnel à l'emprunt de 200 290,50 €, le portant ainsi à 3 053 981,76 €.

A ce stade de réalisation du budget 2018, il est proposé d'utiliser le montant prévisionnel d'autofinancement ou virement de section à section comme variable d'ajustement.

Ainsi, si l'inscription de nouvelles dépenses de fonctionnement s'avérait nécessaire en cours d'exercice, celle-ci pourrait être financé par une réduction de cet autofinancement jusqu'au plus de 900 000 €.

En effet, les ressources propres (subventions et dotations aux amortissements) sont suffisantes en recettes d'investissement pour couvrir le remboursement en capital des emprunts (2 531 000 €)

Désormais, le budget 2018 s'équilibre à 23 390 216,93 € en section de fonctionnement et à 9 600 378,71 € en section d'investissement.

L'équilibre budgétaire de la proposition de Décision Budgétaire Modificative n°1 est proposé ci-après.

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur cette proposition de Décision Modificative n°1 au budget 2018 du SYBERT.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Préfecture du Doubs

Reçu le - 4 JUL. 2018



Contrôle de légalité

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	BUDGET CONSOLIDE 2018		
	BP + BS 2018	DM 1	Budget consolidé 2018
011 - Charges à caractère général	10 782 627,00	0,00	10 782 627,00
012 - Charges de personnel	2 477 000,00	0,00	2 477 000,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre DAP	3 670 000,00	0,00	3 670 000,00
65 - Autres charges de gestion courante (dont subventions)	4 229 200,00	0,00	4 229 200,00
66 - charges financières (intérêts)	511 500,00	0,00	511 500,00
67 - charges exceptionnelles	90 500,00	0,00	90 500,00
68 - provisions	725 096,00	0,00	725 096,00
023 - Virement à la SI (autofinancement)	904 003,43	290,50	904 293,93
TOTAL SECTION	23 389 926,43	290,50	23 390 216,93

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	BUDGET CONSOLIDE 2018		
	BP + BS 2018	DM 1	Budget consolidé 2018
002 - Excédent antérieur reporté	949 665,43	290,50	949 955,93
70 - Produits des services	4 655 388,00	0,00	4 655 388,00
73 - Impôts et taxes	282 000,00	0,00	282 000,00
74 - Participations	17 020 590,00	0,00	17 020 590,00
76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	160 000,00	0,00	160 000,00
042 - Amortissement des subventions	322 283,00	0,00	322 283,00
TOTAL SECTION	23 389 926,43	290,50	23 390 216,93

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	BUDGET CONSOLIDE 2018		
	BP + BS 2018	DM 1	Budget consolidé 2018
001 - Solde d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	212 473,00	0,00	212 473,00
204 - Subventions versées	1 200,00	0,00	1 200,00
21 - Immobilisations corporelles	3 519 491,71	0,00	3 519 491,71
23 - Immobilisations en cours	3 167 831,00	-200 000,00	2 967 831,00
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040 - Amortissement des subventions	322 283,00	0,00	322 283,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
16 - Remboursement des emprunts (capital)	2 531 000,00	0,00	2 531 000,00
27 - Autres charges financières	46 100,00	0,00	46 100,00
TOTAL SECTION	9 800 378,71	-200 000,00	9 600 378,71

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	BUDGET CONSOLIDE 2018		
	BP + BS 2018	DM 1	Budget consolidé 2018
001 - Excédent investissement reporté	403 862,52	0,00	403 862,52
10 - Excédent de fonctionnement affecté	0,00	0,00	0,00
13 - Subventions à recevoir	1 568 240,50	0,00	1 568 240,50
16 - recours prévisionnel à l'emprunt	3 254 272,26	-200 290,50	3 053 981,76
040 - Dotations aux amortissements	3 670 000,00	0,00	3 670 000,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
021 - Virement de la SF (autofinancement)	904 003,43	290,50	904 293,93
TOTAL SECTION	9 800 378,71	-200 000,00	9 600 378,71